

N° DEL 2015.02.18/004

VILLE DE BRIANÇON



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le mercredi 18 février 2015 à 17h30 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de Monsieur Gérard FROMM, Maire.

CONVOCAATION

Date	11/02/2015
Affichage	11/02/2015

Étaient Présents : GUERIN Nicole, POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, GUIGLI Catherine, DUFOUR Maurice, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, MARCHELLO Marie, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, PROREL Alain, KHALIFA Daphné, MILLET Thibault, BRUNET Pascale, BOREL Jean-Paul, PONSART Marie-Hélène, CIUPPA Marcel, FABRE Mireille, GRYZKA Romain, VALDENNAIRE Catherine, MUHLACH Catherine, PICAT RE Alessandro, BREUIL Marc.

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

En Exercice	Présents	Nombre suffrages exprimés
33	24	30

Étaient Représentés :

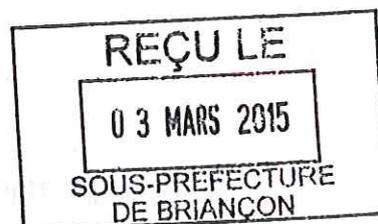
BOVETTO Fanny pouvoir à MARCHELLO Marie, DAVANTURE Bruno pouvoir à FROMM Gérard, JIMENEZ Claude pouvoir à PROREL Alain, ROMAIN Manuel pouvoir à DJEFFAL Mohamed, MONIER Bruno pouvoir à GRYZKA Romain, DAZIN Florian pouvoir à PICAT RE Alessandro.

THEME : PATRIMOINE 3.

OBJET : ACTIVITES SERVICE DU PATRIMOINE – TARIFS 2015 VISITES EN LANGUE RUSSE POUR GROUPES.

Absents Excusés : PEYTHIEU Eric, BOVETTO Fanny, MARTINEZ Gilles, DAVANTURE Bruno, JIMENEZ Claude, ROMAIN Manuel, MONIER Bruno, ARMAND Emilie, DAZIN Florian.

Secrétaire de Séance : DJEFFAL Mohamed.



Rapporteur : Yvon AIGUIER

Dans le cadre de la révision des recettes diverses de la commune, il est proposé à l'assemblée d'examiner l'ajout de tarifs appliqués pour les offres de visites en langue russe avec interprétariat.

Les recettes liées aux activités du service du patrimoine seront encaissées par la régie directe du service et reversées sur présentation d'une facture à l'interprète.

Une convention précisant les termes de la collaboration entre la commune de Briançon, via son service du Patrimoine et l'interprète est présentée en annexe.

Prestations	Tarifs public 2015
	Visite 1h30
	158 €
jour férié	185 €
	Visite 2h
	178 €
jour férié	210 €
	Visite tarif horaire
	89 €
	Tarifs demi-journée
(30 pers. max/guide)	241 €
jour férié (30 pers. max/guide)	320 €
	Tarifs journée
	420 €
jour férié	545 €

En conséquence, après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver les propositions ;
- D'adopter la tarification des prestations proposées ;
- D'autoriser le service du Patrimoine à percevoir les recettes correspondantes ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un Adjoint ou un Conseiller Municipal Délégué à signer, au nom et pour le compte de la commune toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 30
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

TRANSMIS LE 02 MARS 2015
PUBLIÉ LE 02 MARS 2015
NOTIFIÉ LE 03 MARS 2015

Le Maire,
Gérard FROMY.



CONVENTION DE COLLABORATION

ENTRE LES SOUSSIGNES :

Anna Di Giacomo Matveicheva, traductrice et interprète en langue russe,
domiciliée 5 Route d'Italie - 05100 Briançon
numéro SIRET 798 811 725 00018 / APE 7430Z

Ci-après dénommée " Anna Matveicheva ",

D'UNE PART,

ET :

La Ville de BRIANÇON représentée par son Maire en exercice,
Gérard FROMM,

Ci-après dénommée " la Ville de Briançon ",

D'AUTRE PART,

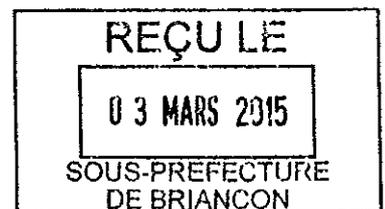
IL EST TOUT D'ABORD EXPOSE CE QUI SUIV

Dans le cadre des orientations de la politique de valorisation de Briançon Ville d'art et d'histoire et du Réseau des Sites Majeurs de Vauban, la Ville de Briançon, via son service du Patrimoine a développé des actions spécifiques en direction du public russophone afin d'élargir l'offre culturelle et patrimoniale vers un public international.

Anna Matveicheva, en sa qualité de traductrice et interprète a participé dès l'origine à la conception des supports de communication et des visites-découvertes en langue russe de Briançon pour les individuels et les groupes et à la promotion en partenariat avec les guides-conférenciers du service du Patrimoine et l'office du Tourisme de BRIANÇON-SERRE CHEVALIER VALLÉE.

Devant le nombre croissant de demandes, pour encourager la simplification des démarches et l'augmentation des réservations, le service du Patrimoine a émis le souhait de développer une tarification spécifique pour les groupes comprenant le tarif de la visite-découverte et celui de l'interprétariat.

CECI EXPOSE, IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIV



TITRE 1 - MODALITES

Anna Matveicheva et la Ville de Briançon s'engagent à assurer conjointement la promotion des visites. Les demandes de réservations de visites-découvertes en langue russe reçues par le service du Patrimoine sont traitées en direct avec les responsables des groupes pour établir le thème, le circuit et la durée de la visite ainsi que le lieu et l'horaire du rendez-vous.

Après définition de la demande du groupe concernant l'organisation de la visite et le nombre de participants, le service du Patrimoine effectue une demande auprès d'Anna Matveicheva pour s'assurer de sa disponibilité et de son accord pour assurer l'interprétariat de la visite.

TITRE II - OBLIGATIONS DES PARTIES

1. Matériel

Afin de pouvoir répondre aux demandes émanant du service du Patrimoine, Anna Matveicheva s'oblige en permanence à être en possession d'un téléphone et d'une adresse électronique en état de fonctionnement.

2. Prestations

2.1 Descriptif des prestations

Reprenant les dispositions mises en oeuvre pour les visites pour individuels, le groupe est accueilli par un guide-conférencier du service du Patrimoine chargé d'assurer la conduite de la visite et par Anna Matveicheva chargée de l'interprétariat en langue russe du contenu de la visite.

2.2 Tarifification

Les tarifs appliqués en concertation avec le service du Patrimoine sont détaillés ci-dessous :

Prestations	Tarifs public 2015	Part Ville de Briançon	Part Anna Matveicheva
	Visite 1h30		
	158 €	98 €	60 €
jour férié	185 €	110 €	75 €
	Visite 2h		
	178 €	98 €	80 €
jour férié	210 €	110 €	100 €
	Visite tarif horaire		
	89 €	49 €	40 €
	Tarifs demi-journée		
(30 pers. max/guide)	241 €	121 €	120 €
jour férié (30 pers. max/guide)	320 €	170 €	150 €
	Tarifs journée		
	420 €	240 €	180 €
jour férié	545 €	320 €	225 €

3. Procédure de réservation

Dès réception de la confirmation de la réservation, le service du Patrimoine avise Anna Matveicheva par courrier électronique de cette réservation. La confirmation écrite d'Anna Matveicheva donnée au service du Patrimoine confirme le tarif de la prestation et valide la réservation vis à vis de ce dernier.

En cas de désaccord entre le service du Patrimoine et Anna Matveicheva quant à la confirmation de la réservation, seules la date et l'heure portées dans le courrier électronique feront foi.

Le service du Patrimoine s'engage à communiquer l'ensemble des données apportées par le responsable du groupe à Anna Matveicheva pour l'organisation de la visite.

4. Dispositions financières

Une fois la confirmation de réservation faite au groupe, le service du Patrimoine adresse directement au client la facture correspondant à la prestation offerte et l'original du bon de commande signé correspondant au tarif de la prestation d'interprétariat à Anna Matveicheva.

Le service du Patrimoine procède à l'encaissement du prix de la visite-découverte et de l'interprétariat.

La part retenue par la Ville de Briançon pour la prestation du guide-conférencier correspond aux tarifs en vigueur votés en délibération par le Conseil municipal.

Sur présentation d'une facture établie par Anna Matveicheva, toutes les fins de mois, la Ville de Briançon versera, en contrepartie des obligations définies par la présente convention, les sommes correspondant aux encaissements réalisés par le service du Patrimoine.

La Ville de Briançon s'engage à régler Anna Matveicheva par mandat administratif dans les trente (30) jours ouvrables à réception de la facture.

5. Conditions

Anna Matveicheva doit justifier auprès de la Ville de Briançon :

- de la conformité de sa prestation à la réglementation en vigueur et notamment aux règles de sécurité et d'hygiène relatives aux bâtiments classés ainsi que des diplômes ou agréments nécessaires à l'exercice de son activité professionnelle ;
- avoir souscrit une assurance auprès d'une compagnie notoirement solvable pour la couvrir du risque de responsabilité civile professionnelle ou de tout autre risque lié à la nature de sa prestation.

TITRE III - DUREE DU CONTRAT

Le présent contrat est établi pour une durée d'UNE (1) année à compter de sa signature. Il se renouvellera par tacite reconduction sauf dénonciation préalable par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée TROIS (3) mois avant l'échéance du terme, sans que cette dénonciation puisse donner lieu à des dommages et intérêts au profit de l'autre partie.

Fait en quatre exemplaires originaux

Fait à BRIANÇON,
Le

Pour LA VILLE DE BRIANÇON

La traductrice interprète
Anna MATVEICHEVA

Le Maire
Gérard FROMM

